

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 25 février 2025

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le

ID : 038-213803570-20250228-DEL202516LOC-DE



L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq février, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le dix-neuf février deux mils vingt-cinq se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Madame Magali GUILLOT, Maire.

PRESENTS : Magali GUILLOT, André GUICHERD, Geneviève FOUGERONT, Sylviane TURCHETTI, Frédéric DUMOUCHEL, Nathalie GARCIAU, Serge ARGOUD, Thierry VERGER, Murielle SALCEDO, Michaël BUISSON-SIMON, Massimo BUSSA, Isabelle FAYOLLE, Christophe VAGINAY, Corinne GALLIEN, Virginie DUCHEMIN, Marie Pierre MANGE.

ABSENTS : Arnaud MARTINEZ, Christiane GAUTHIER MEYER, Alexandre MOUGIN,

POUVOIRS : Pascal CROIBIER donne pouvoir à Magali GUILLOT, Christophe MASAT donne pouvoir à isabelle FAYOLLE, Sophie VAIL donne pouvoir à Massimo BUSSA, Bertho MAYETTE donne pouvoir à Frédéric DUMOUCHEL

Secrétaire de séance : Geneviève FOUGERONT

Nombre de conseillers En exercice : 23 Présents : 16 Votants : 20
--

DEL 2025 16 Modification du contrat de location des salles communales
(Votée à l'unanimité)

La commune souhaite modifier le contrat de location des salles communales en intégrant dans le contrat la clause que

- La trésorerie interdit à la commune de prendre des chèques et qu'un titre sera émis pour le règlement et non pour les cautions. Un texte explicatif est écrit dans le règlement intérieur de mise à disposition et d'utilisation des salles communales.
- Changement de l'adresse du foyer municipal
- Ajout du matériel mis à disposition dans le foyer municipal.
- Les nuisances sonores sont développées dans le règlement intérieur de mise à disposition et d'utilisation des salles communales.

Deux documents sont annexés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte les modifications comme énoncées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre le 27 février 2025 ;

Le Secrétaire,
Geneviève FOUGERONT

Le Maire,

Magali GUILLOT